

AUDIENCES PUBLIQUES

**Projet d'aménagement
hydroélectrique
à
Angliers**

**Mémoire présenté
Par
La Municipalité d'Angliers**

28 mai 2003

Municipalité d'Angliers

La Municipalité d'Angliers est située sur le bord du Lac des Quinze, à la naissance de la rivière du même nom, dans le Conté du Témiscamingue.

En 1924, c'est l'usine hydro-électrique et la gare du Canadien Pacifique qui sont à l'origine du village d'Angliers.

Angliers devient, à partir de 1923, le point de départ de la navigation vers la zone minière de Rouyn-Noranda. Par la suite le développement forestier explique, en bonne partie, la croissance d'Angliers au cours des années 1940. La Municipalité a atteint en 1966 une population de 850 âmes. Depuis, avec la disparition du chemin de fer et la fin de la navigation, la population a chuté à quelques 300 âmes. Le projet hydroélectrique d'Angliers relancera à nouveau une croissance pour la Municipalité.

Intérêt de la Municipalité d'Angliers pour le projet hydroélectrique

La Municipalité a un vif intérêt pour le projet car ce dernier se trouve sur son territoire, et du fait même bénéficiera grandement du projet. De plus, la Municipalité a signé en 1997 un protocole d'entente, pour la construction et l'exploitation devenant du fait un partenaire avec La Régionale et ce tant que la centrale sera en exploitation. Ce protocole d'entente garantit à la municipalité et à la région une priorité sur l'embauche de la main d'œuvre, sur les services et matériaux durant la construction ainsi que tout au long de l'exploitation de la centrale. Les retombées et redevances dont bénéficiera la Municipalité sont essentielles à sa croissance, car elles permettront de faire face aux énormes dépenses telle qu'occasionnées par la mise en place d'un nouveau système d'eau potable ainsi que la réfection du système d'égout.

L'opinion de la Municipalité sur le projet hydroélectrique d'Angliers

La Municipalité supporte fermement tous les aspects de ce projet. Le promoteur « La Régional inc. » a tenu informé la Municipalité d'Angliers depuis 1994 de l'évolution des différents aspects du projet et ce, tout au long du processus de développement. La Municipalité a même choisi l'emplacement définitif pour la centrale, soit le lot 43-1. Le projet satisfait également les attentes commerciales d'Hydro-Québec qui achètera l'énergie produite à un prix concurrentiel, et les attentes du gouvernement

qui loue les forces hydrauliques. En somme, le projet d'Angliers est tout à fait compatible avec les objectifs environnementaux, sociaux et économiques de la région. Nous ne pouvons donc qu'être en accord complet avec le projet de construction et d'exploitation de la centrale hydroélectrique d'Angliers.

Les préoccupations de la Municipalité d'Angliers concernant le projet hydroélectrique d'Angliers

Le projet ne requiert pas la construction d'un barrage, et le rehaussement du niveau d'eau en amont, puisque ces travaux ont été exécutés il y a plus de 95 ans. De plus, la gestion actuelle du réservoir des Quinze sera respectée dans son intégrité.

Nos préoccupations se résument donc à quand le projet peut-il démarrer. Nous sommes en attente depuis 1994 et avons consacré beaucoup de temps et d'énergie dans le projet. Ce projet aura aussi des avantages touristiques, car l'architecture proposée par La Régionale sera un attrait certain, de plus l'inclusion d'une piste cyclable sur le pont s'intègre dans le projet Récré-eau des Quinze.

Suggestions, commentaires et recommandations pour la Commission.

La Municipalité d'Angliers supporte avec vigueur le projet hydroélectrique d'Angliers. Le projet représente de grands avantages pour l'environnement :

- Attrait touristique de la centrale
- Embellissement du site
- Augmentation des aires de frayses des différents espèces de poissons et en particulier le doré
- Augmentation de la sécurité du barrage par l'addition du déversoir automatisé, en parallèle avec la centrale.
- Les retombées économiques pour la Municipalité (160 000\$/an) nous permettrons d'améliorer la qualité de vie des citoyens/nes d'Angliers et même plus sa croissance

Nous recommandons à la Commission :

- D'accepter favorablement le projet hydroélectrique d'Angliers.
- D'agir avec diligence dans la prise de sa décision, au Ministre de l'Environnement du Québec, car le temps joue en notre défaveur.